

Budget rectificatif 2/2017: excédent de l'exercice 2016

2017/2061(BUD) - 04/07/2017 - Acte final

OBJECTIF: adoption définitive du budget rectificatif n° 2/2017.

ACTE LÉGISLATIF: adoption définitive (UE, Euratom) 2017/1487 du budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

CONTENU: le Parlement européen a **définitivement arrêté le budget rectificatif 2/2017** de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 4 juillet 2017 (*se reporter au résumé de la résolution*).

Ce budget rectificatif vise à inscrire au budget 2017 l'excédent résultant de l'exécution du budget 2016 d'un montant de **6,405 milliards EUR**.

La budgétisation de l'excédent diminue d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE.